

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Adopté

N° AS605

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Bazin, rapporteur général

-----

### ARTICLE 8 QUINQUIES

I. – À l’alinéa 1, substituer aux mots :

« , 2° et 3° »

les mots :

« à 4° ».

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« II. – La perte de recettes pour les organismes de sécurité sociale est compensée à due concurrence par la majoration de l’accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d’étendre aux revenus soumis aux régimes fiscaux simplifiés des bénéficiaires agricoles (micro-BA) la déduction fiscale de certaines indemnités d’abattage que l’article 8 *quater* propose d’exclure de l’assiette des contributions sociales des non-salariés agricoles.